



Infirmière et psychopraticienne

Par **Some**, le **25/04/2017** à **15:04**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Je suis IDE (exercice libérale) et j'ai suivi une formation de 4 ans à l'EFAP, ÉCOLE DE PSYCHOTHÉRAPIE
Ai-je le droit d'exercer la psychothérapie en gardant mon statut d'infirmière libérale ?
Sur le plan juridique et fiscal
Merci de votre réponse

Par **morobar**, le **25/04/2017** à **19:34**

Bonjour,
La pratique de la psychothérapie est libre, seul le titre de psycho praticien ne l'est pas.
Vous pouvez donc exercer cette activité, et le fisc se moque pas mal de le savoir, si vous déclarez les revenus recueillis à cette occasion.

Par **Some**, le **26/04/2017** à **11:56**

Bonjour,
Puis je pratiquer la psychothérapie dans la structure de mon cabinet ?
Géographiquement et fiscalement !
Les séances de thérapies sont , à mon avis un prolongement de mon métier d'infirmière , mais le fisc semble contester cela .

Par **morobar**, le **26/04/2017** à **16:43**

Bonjour,
[citation]mais le fisc semble contester cela .[/citation]
A quelle occasion ?
Je ne

vois pas pourquoi le fisc se mêle de votre activité.